



PC.DEL/969/13
21 November 2013

Original: FRENCH

UNION EUROPÉENNE

Conseil Permanent de l'OSCE N 973 Vienne, 21 Novembre 2013

Déclaration de l'Union européenne en réponse à la Chef de la mission de l'OSCE en République de Moldavie, S.E. l'Ambassadrice Jennifer Brush

L'Union européenne remercie l'Ambassadrice Brush pour son rapport d'activités et soutient pleinement les efforts dispensés par la mission de l'OSCE en République de Moldavie pour remplir son mandat.

Au moment où la Mission concentre ses projets et ses activités sur la réintégration, en prenant soin d'y associer systématiquement les représentants des deux rives du Dniestr, nous sommes profondément préoccupés par les tentatives croissantes de la part de Tiraspol de restreindre la capacité des membres de la Mission à accomplir le mandat de la Mission dans la République de Moldavie, en particulier dans la région de Transnistrie. Nous appelons tous les participants aux négociations dans le format de 5+2 à agir dans un esprit de coopération et à user de leur influence pour mettre fin à ces tentatives d'empêcher la Mission à réaliser son mandat. Nous soutenons les activités de la Mission notamment dans le domaine de la sécurité et l'encourageons à mettre activement en œuvre son mandat basé sur les engagements pris au sein de l'OSCE par les Etats participants et de continuer à suivre et rendre compte des développements dans ce domaine.

L'UE reste très attachée à la poursuite et à l'aboutissement des discussions au format 5+2, respectueux de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Moldavie. Nous saluons l'investissement de la présidence ukrainienne de l'OSCE pour faire avancer les discussions sur un règlement politique. L'UE appelle les participants du «5+2» à aborder, sans retard, lors de la prochaine réunion du 5+2, prévue les 25 et 26 novembre 2013 à Kiev, les questions politiques, institutionnelles, et de sécurité de la troisième corbeille au même titre que les deux autres corbeilles conformément au document sur les

principes du processus de négociation dans le «5+2» et à la Déclaration de Dublin sur le règlement du conflit. Il serait également temps d'adopter les mesures de confiance discutées depuis plusieurs mois et, même très récemment, les 30 et 31 octobre, à la réunion sur les mesures de confiance à Landshut en Allemagne. L'UE continuera à jouer tout son rôle pour parvenir au règlement politique du conflit et à sa mise en œuvre dès que le règlement politique global du conflit sera achevé. L'UE appelle tous les participants aux discussions en format 5+2, qui reste le seul format pour garantir la transparence et la légitimité nécessaire pour une solution durable, à agir dans un esprit de coopération afin de progresser sur les questions de substance.

Nous réitérons notre satisfaction des projets que la Mission met en œuvre pour promouvoir les droits de l'homme, la démocratie, la primauté du droit, la liberté des médias, pour renforcer la société civile, pour lutter contre le trafic des êtres humains et contre l'inégalité entre les hommes et les femmes. Le soutien que la Mission apporte aux respects des droits des personnes appartenant à des minorités en République de Moldavie, ainsi qu'au fonctionnement des écoles dispensant un enseignement en alphabet latin dans la région de Transnistrie, est très précieux. A cet égard il est important que Tiraspol prenne immédiatement des mesures concrètes pour le fonctionnement dans de bonnes conditions de ces écoles et renonce aux mesures qui entravent leur fonctionnement.

Nous réaffirmons notre volonté de renforcer l'association politique et l'intégration économique de la République de Moldavie avec l'UE, dans le cadre du Partenariat oriental. Nous nous réjouissons du paraphe à venir, lors du sommet de Vilnius, de l'accord d'association UE- République de Moldavie, comprenant la création d'une zone de libre-échange approfondi et complet, et souhaitons sa signature d'ici l'automne 2014, afin de permettre sa mise en œuvre. L'UE salue également le progrès du dialogue sur la libéralisation du régime de visas de court séjour. L'accord d'association contribuera au règlement du conflit transnistrien en améliorant la prospérité sur les deux rives du Dniestr. L'UE est prête à promouvoir le dialogue entre Chisinau et Tiraspol sur les possibilités offertes à un accord.

Nous réitérons encore une fois le plein soutien pour la Mission de l'OSCE en République de Moldavie et ses efforts pour contribuer au règlement du conflit et remercions l'Ambassadrice Brush en lui souhaitant bonne continuation et succès dans l'exercice de ses fonctions.

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro* et l'Islande+, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, membres de l'Association européenne de libre-échange ; et la Géorgie se rallient à cette déclaration.

* L'Ancienne République yougoslave de Macédoine et le Monténégro demeurent membres du Processus de stabilisation et d'association.

+ L'Islande demeure membre de l'Association européenne de libre-échange.